

# Prix arturbain.fr 2005

**Etablissement :** Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire espace St Marc 5, place du 6 juin 1944 45 000 Orléans  
tél : 02 38 78 77 26. E-mail : fleonard@agglo-orleans.fr

**Responsable :** Charles-Eric Lemaignen, Président

**Présentateur :** Charles-Eric Lemaignen

**Organisme décisionnaire :** Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire

**Propriétaire du site :** Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire

**Description de l'opération :** Le Projet Loire/Trame Verte est le projet phare du projet d'agglomération des élus communautaires. Il a pour objectif de rassembler les 22 communes autour de l'identité ligérienne en :

- valorisant et aménageant certains sites
- retrouvant et développant de nouveaux usages pour la Loire, le Loiret et le Canal,
- mettant en œuvre des actions et des animations culturelles, environnementales, touristiques et économiques.

2003 : Réalisation de la Place de la Loire (2) (Orléans), elle vise, à partir des traces historiques de l'activité de la marine de Loire à Orléans, à trouver de nouveaux usages aux quais et participe à développer les animations en bords de Loire, en cohérence avec le projet d'embellissement du centre ancien.

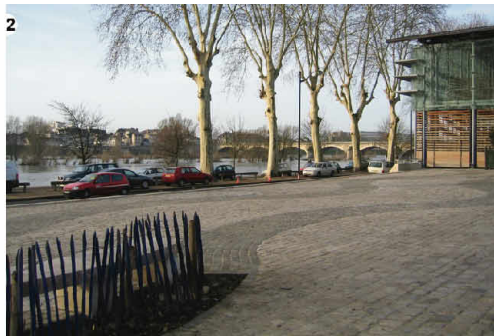
2003 : Réalisation de La Place des Grèves du Bourg (1) (La Chapelle Saint Mesmin), elle s'inscrit dans un vaste programme de valorisation des berges de nos rivières.

2004 : Mise en place de mobiliers (3) (balcons et fauteuils) sur les quais. Construction de deux passerelles (7) (Chécy) de franchissement du Canal et du Cens. Création d'un théâtre de verdure (6) à Saint Jean de Bray face à la Loire et au Canal.

Et pour 2005 : L'aménagement des quais à Orléans constitue un véritable temps fort du Projet Loire/Trame verte ; l'enjeu majeur est de faire revivre les quais d'Orléans. L'objectif est de permettre la mise en valeur de la ville et du fleuve l'un par l'autre, dans un cadre exceptionnel du centre historique d'Orléans, et d'encourager un renouveau des usages en relation avec la Loire dans l'agglomération. Le regard de l'agglomération sur son fleuve se poursuivra par l'aménagement architectural et paysager des quais (4) et la réalisation d'ouvrages hydrauliques. Ceux-ci comprennent la réouverture du Canal d'Orléans (5) dont l'objectif est de rouvrir à la navigation. La création d'un bassin éclusier, l'installation de pontons fixes et flottants sur la Loire permettant l'amarrage de bateaux. Enfin, deux bateaux traditionnels de Loire seront amarrés toute l'année en face de la Place de la Loire, et accueilleront cafés, restaurants, lieux d'expositions...

**Equipe pluridisciplinaire :** Michel CORAJOU, **paysagiste** mandataire, Pierre GANGNET, **architecte**, GEC **Ingénierie** représenté par Francis PETIT, et L.E.A. (les **Eclairagistes Associés**) représenté par Laurent FACHARD, cotraitants.

## LOIRE TRAME VERTE, Orléans (45)



- 1 : Place des Grèves du Bourg (La Chapelle St- Mesmin )
- 2 : Place de la Loire (Orléans)
- 3 : Balcons et fauteuils (Orléans)
- 4 : Aménagement des quais d'Orléans (- projet -)
- 5 : Réouverture du canal d'Orléans (- projet -)
- 6 : Théâtre de verdure ( St Jean de Bray )
- 7 : Passerelle de franchissement (Chécy)



**Qualité architecturale :**

- Les réalisations **réhabilitent la présence du fleuve** et sa relation avec les différentes communes de l'agglomération.
- Les aménagements (quais, places, passerelle, ...) **s'insèrent avec discrétion** dans le paysage et l'environnement existants.
- **Respect du caractère historique** de l'usage du fleuve (réouverture du canal d'Orléans.....).

**Qualité de vie sociale :**

- **Renouvellement des usages du fleuve** liés à la vie urbaine et amélioration de l'accessibilité au fleuve.
- **Partage du usage de l'espace** aménagé (piétons, poussettes, rollers, vélos...).
- Contribution à la qualité de la vie pour toutes les populations des communes riveraines et à l'accueil du public.
- **Concertation** et montage de l'opération avec de nombreux partenaires.

**Respect de l'environnement :**

- Prise en compte de l'eau dans une **politique intercommunale de protection** de l'environnement (Loi sur l'eau, Natura 2000, risques naturels..).
- Prise en compte des **sites classés et inscrits** dont certains le sont au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO.
- **Valorisation des zones inondables.**